

La lecture approuvant le traité d'amitié, de commerce, de navigation et de limites, conclu entre les Etats-Unis de Colombie et la République de Costa Rica.

Une commission de l'Amérique centrale ont été apportées par le paquebot *Guatemala*, qui a mouillé à Paléma le 15. Le congrès de Guatemala s'est réuni le 17 mai en assemblée générale, et a élu pour président le général de Cerón. La tranquillité publique n'a pas été troublée depuis la mort du général Cerón.

Le commerce de la république du Salvador prend un grand développement. Le coton et les autres produits à exporter sont en telle abondance que les navires à vapeur n'ont pas assez de place pour les recevoir en totalité.

[Extrait de 23 juin]

Une dépêche télégraphique de Madrid, en date du 21, annonce que le maréchal Narvaes a présenté à la reine la démission du cabinet qu'il présidait, et que le général O'Donnell est chargé de former un nouveau ministère.

Un message de Berlin, le 19 juin, que plusieurs des Etats du Zollverein ont fait savoir au cabinet de Berlin qu'ils étaient prêts à reconnaître le royaume d'Italie. On cite spécialement Bade et le royaume de Saxe. Ceux qui semblent faire l'opposition la plus énergique seraient la Bavière, le Wurtemberg, Nassau et Hesse-Hanovre.

Une dépêche de Kiel annonce que le duc d'Augustenbourg serait arrivé dans cette ville avec l'intention d'y séjourner. On sait que cette démarche est en opposition avec les demandes de la Prusse, qui voudrait que les prétendants à la couronne des duchés fussent désignés pendant le temps que l'assemblée nationale a voté sur la question d'Etat.

Le *Moniteur* du 21, dans son résumé hebdomadaire de la politique extérieure, donne les renseignements suivants sur une question internationale qui s'agite en Suisse. Le conseil fédéral avait adressé, il y a quelques mois, aux cantons une circulaire pour les engager à renoncer spontanément aux articles 41 et 48 du pacte empêchant le libre établissement des juifs. La plupart des gouvernements cantonaux ont répondu en faisant observer que pour procéder légalement il était nécessaire d'avoir recours à une révision. Quelques-uns de ces gouvernements ont pensé en outre qu'il n'était sage de modifier plusieurs autres points de la législation fédérale. Cette idée a été favorablement accueillie par l'opinion. Les différents partis ont connu leur programme. Cela leur a permis de se réunir et de discuter dans une assemblée au large et librement public sans motif d'opinion et attribué à un des membres les plus influents du conseil fédéral. Cet écrit pose avant tout en principe que le droit civil de la Suisse doit être entièrement indépendant de la croyance religieuse des citoyens.

Le paquebot *Belgic* est arrivé avec des nouvelles du New York du 10 juin au soir. Dans un meeting tenu à l'Institut de Cooper, New York, M. Gerritt Smith avait émis cette opinion que le Nord ayant pleinement acquis les lois de la guerre, il n'était plus fondé à traiter un ennemi vaincu comme un esclave. De son côté, un autre orateur, M. Horace Greeley, avait protesté contre la mise en jugement du général Lee. Il résulte d'informations diverses que la Georgie est menacée de la famine. Les journaux du pays constatent que les nois refraient de travailler, et qu'ils commettent des vols et des actes de violence.

[Extrait de 23 juin]

L'Empereur, accompagné du général de division comte de Goyon, aide de camp de Sa Majesté, est sorti hier à six heures du palais des Tuileries. Sa Majesté conduisant elle-même son phaéton. L'Empereur a suivi les quais jusqu'à la place de la Bastille, recevant sur son passage l'accueil le plus chaleureux de la population. Sa Majesté est ensuite descendu le long des boulevards. La foule se pressait si serrée autour de sa voiture que l'Empereur a dû traverser au pas l'espace compris entre la caserne du Prince-Eugène et la porte Saint-Denis. C'est un milieu des vivats les plus enthousiastes que Sa Majesté a poursuivis sa route jusqu'à la Madeleine. A sept heures l'Empereur entrerait aux Tuileries.

On écrit de Stuttgart, le 21 juin : La chambre des députés a adopté à l'unanimité les traités conclus pour la construction de chemins de fer d'Etat avec la Prusse et Bade.

Le héliot canassé *Touzeux*.

Le *Touzeux*, que l'on vient de lancer à Toulon, a dit le *Touzeux*, un aspect formidable qu'il doit glisser à ses formes qu'il a dimensions. L'impression produite est celle d'une formidable machine à vapeur, et il n'est un grosier en légèreté; avant tout, il paraît redoutable, et c'est là sa beauté.

Sa mise en construction date de 1863. Ce fut l'ancien Bous-Villaines, alors petit bâtiment de Toulon, qui, après l'autorisation du ministre, traça aux ingénieurs du port le programme d'un héliot marin cuirassé, devant servir à la défense des rades. Son utilité était incontestable; elle le devient de plus en plus, témoin les attaques de Charleston et de Fisher. Aussi des projets furent mis à l'étude en 1862, et vers la fin de 1863 arriva l'ordre de mettre en chantier le héliot cuirassé *Touzeux*, dont les plans étaient de M. Dupuy de Lôme lui-même.

Le *Touzeux* peut approcher très-près des côtes, soit pour s'y cacher en attendant l'ennemi à l'entrée de la rade, soit pour y prendre position sur un bas-fond, où il sera impossible de le suivre.

Son avant est terminé en pointe, et cette pointe est garnie d'une sorte de canon massif en bronze qui constitue son éperon. C'est avec cet éperon que ce lourd héliot, armé d'une vitesse de 13 à 12 nœuds 1/2 que lui communique une machine de 500 chevaux, peut aller choquer et briser un navire.

Le *Touzeux* a de plus deux hélices qui lui permettent de tourner presque sur place et en quelques instants. Il aura donc la faculté, quelle que soit sa position à un moment donné, de pouvoir présenter son avant à l'ennemi.

Qu'on suppose une frégate cuirassée ayant forcé l'entrée de la rade de Toulon et attaquée par le héliot. Celui-ci atteint 19 et 18,5 nœuds de vitesse et peut tourner dans un très-petit rayon, grâce à ses deux hélices, tandis qu'à cette vitesse il faut à la frégate un cercle de 600 mètres de diamètre pour évoluer. Dans des circonstances aussi désavantageuses, il sera bien difficile à l'ennemi d'éviter l'abordage. Il y a plus : sans essayer l'abordage, le héliot peut se servir avec succès de son gros canon; sa facilité d'évolution lui permet de se placer à peu près où il veut par rapport à la frégate, derrière elle, par exemple, dans le prolongement de son axe, de manière

à éviter le feu latéral de ses batteries. Ce gros canon, le seul qu'aura le *Touzeux*, pèsent, dit-on, 20 tonnes.

Le héliot marin est donc non-seulement à ne briser dans la rade, mais encore à en défendre l'entrée, et aussi à poursuivre un navire qui en serait chassé. Or, sa puissance d'artillerie lui permettrait d'attraper le premier l'ennemi à son arrivée, et de le poursuivre encore dans sa fuite à une distance à laquelle il sera devenu impossible à celui-ci de le reposter.

En résumé, le nouveau héliot, avec son formidable éperon et son canon de gros calibre, est une machine de guerre offensive des plus terribles.

Un point de vue de la défensive il n'est pas moins redoutable. Le *Touzeux* n'a qu'un pont; il est blindé d'un bout à l'autre. Intérieurement, il se présente blindé dans toute sa longueur, depuis le maître au-dessous de la flottaison jusqu'au pont. Le pont et les flancs du navire forment comme une boîte en fer à l'abri de tout projectile; c'est dans cette boîte blindée que se trouvent la machine et, au moment du combat, tous les hommes qui ne sont pas dans la tour.

Le pont du *Touzeux* est encore couvert dans toute sa longueur par une sorte de dôme cylindrique à l'abri de la halle; la surface de ce dôme est inclinée de telle manière qu'il n'est pas possible de se tenir et de marcher dessus. Il en résulte qu'en cas d'abordage, il serait impossible à l'ennemi de sauter sur le pont du héliot pour le prendre d'assaut.

Le câble transatlantique.

S. A. R. le prince de Galles a fait récemment une excursion à Sheerness, aux bouches de la Tamise, afin d'y visiter les travaux d'embarquement et d'armage du câble télégraphique destiné à relier Terre-Neuve à l'Irlande.

On sait qu'une nouvelle compagnie s'est formée pour tenter d'exécuter cette vaste entreprise; que a-t-elle malheureusement échoué en 1858.

Elle a, dans ce but, fait l'acquisition du *Great Eastern*, à bord duquel s'occupent activement de disposer le câble, depuis plusieurs mois, et les mesures prises pour cette opération ont paru assez intéressantes pour motiver la visite du prince de Galles.

Le nouveau câble transatlantique mesure 2,600 milles. L'appareil de câblage et soixante autres composent le septième de cuivre torse en forme de câble et noient au large du port de Sheerness. Le premier appareil est enveloppé de 4 couches distinctes de gutta-percha, également isolées entre elles, à l'aide du même procédé. Enfin la gutta-percha elle-même se trouve revêtue d'une armature de mailles de fer solides enveloppées chacun soigneusement de liens de charbon imbibés de goudron. Ce treillis est entrelacé de 35,000 milles de fil de cuivre, plus de 35,000 milles de fil de fer et 400,000 milles de cordes de chanvre, c'est-à-dire en tout une longueur de matière fabriquée équivalente à environ 24 fois le tour du globe.

Ainsi constitué, le câble possède une force de résistance égale à 7 tonnes 3/4, et cependant son poids spécifique est assez faible pour lui permettre de supporter sans danger onze milles de sa propre longueur dans l'eau.

Son armage à bord du *Great Eastern* a été complètement terminé entre trois vastes compartiments distincts, construits chacun en fer forgé. Le premier, à l'avant du bâtiment, a 24 pieds de diamètre, et doit renfermer 830 milles de câble; le deuxième, dans la partie centrale, au-dessus des chaudières, a 58 pieds 6 pouces de diamètre, et 840 milles de câble; le troisième enfin, à l'arrière, mesure 58 pieds, et contient 800 milles de câble. Il restera 300 milles de câble à placer à bord. Chacun des compartiments qui viennent d'être décrits est tout plein d'eau, et l'on a calculé que le poids total emporté par le *Great Eastern*, lorsque son chargement sera complet, s'élèvera au chiffre effrayant de 18,000 tonnes.

La plus stricte surveillance est exercée sur les hommes chargés d'enrouler le câble à bord, la moindre négligence pouvant compromettre tout le succès de l'entreprise, et le prince de Galles a pu s'assurer que, jusqu'à présent du moins, l'appareil était intact et parfait. L'on a fait jouer sans les yeux de Son Altesse Royale la machine électrique, et quelques secondes ont suffi à une courte dépêche pour parcourir une longueur de fil égale à la distance qui sépare Sheerness de l'extrémité de l'Irlande.

Le même soin a présidé à l'installation des machines chargées de dévider et d'immerger le fil télégraphique. Elles sont construites en fer forgé et pareilles à celles qui portaient l'*Apogon* en 1858. Un poids de 220 livres anglaises suffit à les mettre au mouvement, et l'on compte les aquettes, treize jours au moins avant le départ de l'expédition, à une épreuve équivalente au travail qu'elles devront fournir pendant toute sa durée. Il est, du reste, arrêté que les deux extrémités du câble seront immergées par des bateaux à vapeur d'un tonnage modeste, l'un du *Great Eastern* ne devant commencer qu'à 45 milles de Valence et devant s'arrêter à 10 milles avant Terre-Neuve.

Selon les dispositions actuellement prises, le *Great Eastern* devra appareiller avant le 10 juillet. Il sera escorté d'un bâtiment de guerre britannique, le *Fervide*, et d'une autre frégate à vapeur de grande puissance, qui devra en outre donner la remorque en cas d'avaries à ses propres machines. Il ne devra, d'ailleurs, point exéder une vitesse de six nœuds, minimum de vitesse qu'il sera assez difficile d'observer toujours scrupuleusement si le best temps vient à se démentir.

L'on espère que le voyage tout entier entre Valence, en Irlande, et la baie de Heart's Content, dans l'île de Terre-Neuve, pourra être accompli en 12 à 14 jours, et pendant toute la durée de ce voyage la communication sera entretenue d'heure en heure avec l'Angleterre, par le moyen du câble télégraphique.

(Moniteur.)

FAITS DIVERS.

PARIS, juin 1862.

On écrit de Saint-Nazaire : Le nouveau paquebot de la compagnie générale transocéanique, la *France*, destiné à la ligne des Antilles et du Mexique, vient, de Saint-Nazaire, devant la commission officielle, et de réaliser sur la base de Belle-Ile une vitesse moyenne de 12°50. La vitesse exigée au cahier des charges pour les bateaux de la ligne des Antilles était de 12°50, c'est un record en plus du silage réglementaire que la *France* a fourni dans ses essais.

La *France* est un paquebot à vapeur à machines à roues, de 145 mètres de long, de 12°36 de large, et 9°50 de creux, pouvant recevoir commodément 300 passagers de 1^{re} classe et 1,000 tonneaux de mar-

— Les journaux publiaient, il y a quelques jours, le mariage de deux personnes dont les noms offensaient un assez grand nombre de personnes. C'était M. *Chatelet*, imprimeur de la Planche, et M. *Poirier*, rue Copou, à Paris. Le parain, j'ai bien peur, prononça un petit discours de circonstance : « Mes enfants, dit-il, vous voilà liés par des liens indissolubles. Quoique pesant sur exigences d'un discours, je ne serai pas aussi plébeu pour moi-même, je n'ai plus comme vous des chevaux d'ébène, je suis un pauvre homme et ma vie, hélas ! C'est ainsi que plus tard il vous faudra héler. En attendant, soyez sages dans la joie : vous avez du pain sur la planche. Que votre existence soit pleine de charmes sur terre et au ciel. Prenez garde pour faire une vie durable et fertile, compagnez souvent de la joie, et soyez toujours du bon dont on fait... les bons moments ».

— La salle des séances du conseil municipal de Paris, à l'Hôtel de Ville, doit s'enrichir prochainement de quatre beaux compositions dues au pinceau de M. Yvon, et qui retracent des épisodes mémorables de l'histoire de la cité. Voici, dans l'ordre chronologique, les sujets que représentent ces diverses compositions : « Cléopâtre, porcé sur le pavot, revêtu de la pourpre romaine, fait son entrée dans le capitole ; Philippe-Auguste, au moment de partir pour la Terre sainte, met ses enfants sous la sauvegarde du corps municipal de Paris ; François I^{er} pose la première pierre de l'Hôtel de Ville ; l'Empereur Napoléon III signe le décret d'annexion à Paris de la commune de Joinville-le-Pont. On ne pouvait faire choix de sujets mieux appropriés au caractère de la salle que ces trois destinées à décorer.

— Dans le gouvernement de Kourou, au village de Tretov, la femme d'un paysan, Nathalie Motchanka, accoucha, le 8 avril, d'un fils vivant, dans la nuit du 9 au 10, elle accoucha de nouveau d'un fils et d'une fille (le fils mourut, mais la fille est vivante), et dans la nuit du 13 au 14, elle mit encore au jour deux enfants mâles vivants. Elle eut encore ses deux derniers enfants, un garçon et une fille, avec M. Motchanka, dans la nuit du 23 au 24, elle eut un enfant, 6 fois deux enfants, une fois trois enfants, et enfin, le 14 avril, quatre. — Elle a donc mis au monde 26 enfants, dont 16 garçons et 10 filles. — De ces enfants, il n'y en a que 7 de vivants, les autres morts. Elle est morte âgée de quarante ans. *Journal de Saint-Petersbourg*.

— On lit dans le *Journal de Rouen* : Le paquebot français la *Louise*, qui vient de faire le trajet de Tampico à Saint-Nazaire avec une rapidité exceptionnelle, a devancé en route le steamer anglais qui, parti du Mexique au même temps que lui, n'est pas encore arrivé à destination. Ce fait, qui prouve la supériorité de nos paquebots, a eu pour résultat de redoubler de concurrence anglaise en fait de constructions navales et de mécanique à vapeur, parmi nos voisins.

On annonce en effet de Liverpool qu'il est question d'établir un service direct de ce port à Tampico sans arrêt à la Martinique, afin de pouvoir profiter le mieux possible des vents favorables qui doivent commencer au mois d'août prochain.

— On lit dans le *Journal du Commerce* de la Réunion : Le préparateur-conservateur du musée, M. Lantz, était allé ces jours derniers à la pêche avec plusieurs personnes, bientôt ils aperçurent un requin de sept pieds de long, auquel ils offrirent l'appât et qui mordit. Pour conserver l'animal, M. Lantz ouvrit l'estomac. Quelle ne fut pas la surprise du préparateur, en trouvant dans cet estomac une petite éponge à laquelle était encore attaché le bras terminé par la main ! Un doigt portait une lague plate en argent ; la forme et la couleur de la main font penser qu'elle appartenait à une jeune femme blanche.

— On écrit de Florence, 18 juin : Les fêtes du tir ont été magnifiques. Le roi est descendu, au milieu des applaudissements de la foule, et il s'est rendu au local du tir à pied la carabine que lui a présentée le comte de Canby-Digny, et il a tiré le premier coup en frappant au beau milieu de la cible. L'abbé de la loi comme ça, son assés comme, et il n'y a rien d'extrordinaire à apprendre que ses trois ou quatre coups ont été les meilleurs, et que la foule les a salués d'applaudissements frénétiques.

— Le *Courrier de Marseille* raconte, dans son numéro du 13, qu'un chien lévrier appartenant à un capitaine de marine, a tué 20 vitesses avec un train express et a franchi, d'une seule haleine, les 30 kilomètres compris entre la station de Roquevaure et la gare du chef-lieu des Bouches-du-Rhône, en suivant de près le train, lancé à toute vapeur, dans lequel se trouvaient son maître et plusieurs personnes qui avaient parié contre lui des sommes assez considérables, qu'ils ont aussitôt payées.

— L'immersion du câble qui relie l'Europe à l'Algérie a été suivie avec un plein succès. L'homme en venait tout entier à l'administration française. La pose a été effectuée sous la direction exclusive des fonctionnaires de la télégraphie, et à l'aide du bâtiment le *Diz-Moulineux*, secouru et amené en vue des opérations de cette nature. Ce câble, qui s'étend de Marseille (Sud) à La Calle (Algérie), présente un développement de plus de 100 kilomètres de longueur.

Décès.

M. Delord, huissier des tribunaux, est décédé à l'apoplexie le 18 septembre 1885.

MOUVEMENT COMMERCIAL.

MARCHANDISES EXPORTEES DU 1^{er} AU 31 AOÛT 1885.

Par la gde. de Brest. *Protest. Suppl.* — A. Brest, divers marchandises, 1,000 fr.
Par la gde. de Brest. *Protest. Suppl.* — A. Brest, divers marchandises, 1,000 fr.
Par la gde. de Brest. *Protest. Suppl.* — A. Brest, divers marchandises, 1,000 fr.
Par la gde. de Brest. *Protest. Suppl.* — A. Brest, divers marchandises, 1,000 fr.
Par la gde. de Brest. *Protest. Suppl.* — A. Brest, divers marchandises, 1,000 fr.
Par la gde. de Brest. *Protest. Suppl.* — A. Brest, divers marchandises, 1,000 fr.
Par la gde. de Brest. *Protest. Suppl.* — A. Brest, divers marchandises, 1,000 fr.
Par la gde. de Brest. *Protest. Suppl.* — A. Brest, divers marchandises, 1,000 fr.
Par la gde. de Brest. *Protest. Suppl.* — A. Brest, divers marchandises, 1,000 fr.
Par la gde. de Brest. *Protest. Suppl.* — A. Brest, divers marchandises, 1,000 fr.

— On lit dans l'*Opinion* de Turin : M. le professeur Prospero Carvareis, de Mondovì, vient de trouver une lumière qui est appelée à apporter de grands avantages à la photographie, et une économie réelle dans les usages quotidiens de la vie sociale. M. le chevalier Carvareis, après de longues expériences, est en effet arrivé à découvrir les propriétés éclairantes d'une matière qui ne coûte presque rien. Cette matière, placée au centre de la flamme ardente de l'électricité, se transforme en une masse de lumière merveilleuse, calme, constante, d'une splendeur étonnante, sans avoir l'éclatement vacillant de la lumière électrique, ni les intermittences du magnésium. Nous venons d'apprendre que M. Carvareis s'est décidé à partir pour Paris et Londres. A son retour, après le développement et la commodité qu'il aura données dans ces deux grands foyers de la civilisation moderne à sa découverte, il fera connaître à l'Italie l'emploi utile qu'en peut faire.

— M. Fuster, professeur de chimie à la Faculté de Montpellier, a remarqué que les viandes crues de bœuf et de mouton peuvent guérir la phthisie pulmonaire, en aidant leur action par des poumons alibiques. Dix-huit malades ont été guéris ainsi.

IMPORTATIONS DU PORT DE PAPETE

Des navires le 15 au jeudi 21 septembre 1865 inclus.

ARRIVÉE DE COMMERCE ÉTRANGÈRE.

17 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 8 ton., pat. Teumi, ven. de Papeete, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
18 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 15 ton., pat. Mentor, ven. d'Apia, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
19 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, ven. de Hualala, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
20 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, ven. de Hualala, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
21 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, ven. de Hualala, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
22 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, ven. de Hualala, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
23 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, ven. de Hualala, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
24 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, ven. de Hualala, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
25 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, ven. de Hualala, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
26 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, ven. de Hualala, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
27 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, ven. de Hualala, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
28 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, ven. de Hualala, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
29 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, ven. de Hualala, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
30 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, ven. de Hualala, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
1er octobre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, ven. de Hualala, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.

ARRIVÉE DE GUERRE ÉTRANGÈRE.

18 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, ven. de Hualala, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.

ARRIVÉE DE COMMERCE ÉTRANGÈRE.

15 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 8 ton., pat. Teumi, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
16 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 15 ton., pat. Mentor, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
17 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
18 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
19 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
20 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
21 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
22 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
23 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
24 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
25 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
26 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
27 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
28 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
29 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
30 septembre. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.

ARRIVÉE DE GUERRE ÉTRANGÈRE.

17 mai. Transport à voiles *Dorade*, commandé par M. Jacquemont, lieutenant de vaisseau.

18 septembre. Transport à voiles *Dorade*, commandé par M. Lecheval, lieutenant de vaisseau.

ARRIVÉE DE COMMERCE ÉTRANGÈRE.

15 janvier 1865. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 8 ton., pat. Teumi, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
16 janvier 1865. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 15 ton., pat. Mentor, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
17 janvier 1865. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
18 janvier 1865. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
19 janvier 1865. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
20 janvier 1865. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
21 janvier 1865. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
22 janvier 1865. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
23 janvier 1865. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
24 janvier 1865. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
25 janvier 1865. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
26 janvier 1865. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
27 janvier 1865. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
28 janvier 1865. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
29 janvier 1865. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.
30 janvier 1865. Cabot du Protect. *Père Pua*, de 20 ton., pat. Maïa, all. à Tahiti, 1 passage, indiqués des Taux, au débarq. par 1 jour.

ARRIVÉE DE GUERRE ÉTRANGÈRE.

17 mai. Transport à voiles *Dorade*, commandé par M. Jacquemont, lieutenant de vaisseau.

18 septembre. Transport à voiles *Dorade*, commandé par M. Lecheval, lieutenant de vaisseau.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

DE LA L'EMPEREUR, LA LOI ET JUSTICE.

ADJUDICATION D'IMMEUBLES. — ON FAIT SAVOIR

que le 15 octobre 1865, à une heure de relevée, en l'audience des criées du tribunal civil de 1^{re} instance de Papeete,

il sera procédé à l'adjudication définitive du droit à la jouissance du bail de la terre dite Tephia, sise dans le district de Pape, près la commune de Tapa; ledit droit dépendant de la succession vacante de feu le Sr Louis Bellvert;

Sur le montant en principal de deux mille francs, plus à l'adjudication provisoire du 25 août dernier, segment d'un atterrissement, suivant ascension faite au greffe par M. Salmon, négociant à Papeete, le 25 août dernier.

Les frais de procédure faits et à faire pour parvenir à l'adjudication définitive, seront à la charge de l'adjudicataire. (Voir, pour plus amples renseignements, le cahier des charges, déposé au greffe des tribunaux.)

Le Greffier des tribunaux, A. BOUVER.

154-Sept-3-3

EN VENTE UNE MAISON ET UNE BELLE PLANTATION

de Vanilliers, produisant par an plus de 100-300 francs de vanille fraîche. Ladite propriété, sise à Papeete, paie seulement la rente de 100 fr. par an. S'adresser, pour tous renseignements, à M. Dupont, ancien greffier.

175-23sept-4-3

VENTE AUX ENCHÈRES.

SALE BY AUCTION.

Vendredi, le 6 octobre, à midi, suivant autorisation du juge commissaire, et par ordre du syndic de la faillite de feu G. Grandet.

M. BONNEFIN, commissaire-priseur, vendra aux enchères la golette *TORTUE*, avec agrès et appareils, pour compte de qui de droit.

On Friday, the 6th of October, at noon, with authorization of the judge commissary, and by order of the syndic of the insolvency estate of late G. Grandet.

M. BONNEFIN, auctioneer, will sell the schooner *TORTUE*, with rigging, etc., on account of whom it may concern. 175-23sept-4-3

CAISSE AGRICOLE. — LES INDIENNES DONT LES NOMS

suivent sont dans l'intention de vendre à la Caisse agricole les terres ci-après :

NOMS DES TERRES.	NOMS DES PROPRIÉTAIRES.	Quantité de l'angstrins.
District de Pounassia.		
Telipoto 1	Tepara à Paareva	16
Telipoto 2	Poue à Poro	35
Olupututu	Poue à Poro	5
District de Mahina.		
Hinahina	Touras Tero à Tamaohuata	31
Tarua	Touras Tero à Tamaohuata	16
Mihina	Touras Tero à Tamaohuata	9

MARCHÉ DE PAPETE.

Dernières importations sur la place du marché, du vendredi 23 au jeudi 24 septembre 1865 inclus.

Marché.	Quantité.	Prix de l'unité.	Total.	Marché.	Quantité.	Prix de l'unité.	Total.
Pain (1)	17000 kil.	50	850,00	Report	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...

MARCHÉ DE PAPETE.

Dernières importations sur la place du marché, du vendredi 23 au jeudi 24 septembre 1865 inclus.

Marché.	Quantité.	Prix de l'unité.	Total.	Marché.	Quantité.	Prix de l'unité.	Total.
Pain (1)	17000 kil.	50	850,00	Report	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...

(1) Au marché et chez les boulangers et les bouchers.

État des bestiaux abattus à Papeete, du vendredi 15 au jeudi 24 septembre 1865 inclus.

Days.	Bœufs (en milliers).	Neuf des bestiaux.	Moutons.	Porcs.	Volailles.	Indes.
15 sept.	Bœuf	4	Georget.	L	Lehardel.	Papeur.
16	Bœuf	4	id.	L	id.	Papeur.
17	Bœuf	4	id.	L	id.	Papeur.
18	Bœuf	4	id.	A	Auch.	Papeur.
19	Bœuf	4	id.	id.	id.	id.
20	...	...	...	...	...	...
21	...	...	...	...	...	...
22	...	...	...	...	...	...
23	...	...	...	...	...	...
24	...	...	...	...	...	...

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

L'indigène Mofai à Opurao

est dans l'intention de faire donation au sieur Aubin-Antoine. Hors-bien, son neveu, d'une partie de la terre atterrissement, non encore inscrite de la totalité de la terre Taphia, inscrite sous le n° 113, totéité dont une partie est le district de Pape, et de la terre Pounassia, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 445

L'indigène Uuea à Papeete est dans l'intention de vendre à M. Labbé la terre Atupara, sise à Pape, dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 25.

L'indigène Tanea à Papeete est dans l'intention de vendre à M. D. Comore la terre arane, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 115.

L'indigène Baïrava, Temahu à Papeete est dans l'intention de faire inscrire au nom de Artiland-wei les terres Taphia et Atupara, sises dans le district de Pape, et qui, par erreur, ont été inscrites au nom sous les n° 487 et 265.

Le Prince Arilava Pomare est dans l'intention de vendre à M. Salmon la terre Taphia, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 246.

L'indigène Mofai à Opurao est dans l'intention de faire inscrire au nom de Aubin-Antoine, son neveu, d'une partie de la terre atterrissement, non encore inscrite de la totalité de la terre Taphia, inscrite sous le n° 113, totéité dont une partie est le district de Pape, et de la terre Pounassia, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 445

L'indigène Uuea à Papeete est dans l'intention de vendre à M. Labbé la terre Atupara, sise à Pape, dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 25.

L'indigène Tanea à Papeete est dans l'intention de vendre à M. D. Comore la terre arane, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 115.

L'indigène Baïrava, Temahu à Papeete est dans l'intention de faire inscrire au nom de Artiland-wei les terres Taphia et Atupara, sises dans le district de Pape, et qui, par erreur, ont été inscrites au nom sous les n° 487 et 265.

Le Prince Arilava Pomare est dans l'intention de vendre à M. Salmon la terre Taphia, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 246.

L'indigène Mofai à Opurao est dans l'intention de faire inscrire au nom de Aubin-Antoine, son neveu, d'une partie de la terre atterrissement, non encore inscrite de la totalité de la terre Taphia, inscrite sous le n° 113, totéité dont une partie est le district de Pape, et de la terre Pounassia, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 445

L'indigène Uuea à Papeete est dans l'intention de vendre à M. Labbé la terre Atupara, sise à Pape, dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 25.

L'indigène Tanea à Papeete est dans l'intention de vendre à M. D. Comore la terre arane, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 115.

L'indigène Baïrava, Temahu à Papeete est dans l'intention de faire inscrire au nom de Artiland-wei les terres Taphia et Atupara, sises dans le district de Pape, et qui, par erreur, ont été inscrites au nom sous les n° 487 et 265.

Le Prince Arilava Pomare est dans l'intention de vendre à M. Salmon la terre Taphia, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 246.

L'indigène Mofai à Opurao est dans l'intention de faire inscrire au nom de Aubin-Antoine, son neveu, d'une partie de la terre atterrissement, non encore inscrite de la totalité de la terre Taphia, inscrite sous le n° 113, totéité dont une partie est le district de Pape, et de la terre Pounassia, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 445

L'indigène Uuea à Papeete est dans l'intention de vendre à M. Labbé la terre Atupara, sise à Pape, dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 25.

L'indigène Tanea à Papeete est dans l'intention de vendre à M. D. Comore la terre arane, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 115.

L'indigène Baïrava, Temahu à Papeete est dans l'intention de faire inscrire au nom de Artiland-wei les terres Taphia et Atupara, sises dans le district de Pape, et qui, par erreur, ont été inscrites au nom sous les n° 487 et 265.

Le Prince Arilava Pomare est dans l'intention de vendre à M. Salmon la terre Taphia, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 246.

L'indigène Mofai à Opurao est dans l'intention de faire inscrire au nom de Aubin-Antoine, son neveu, d'une partie de la terre atterrissement, non encore inscrite de la totalité de la terre Taphia, inscrite sous le n° 113, totéité dont une partie est le district de Pape, et de la terre Pounassia, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 445

L'indigène Uuea à Papeete est dans l'intention de vendre à M. Labbé la terre Atupara, sise à Pape, dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 25.

L'indigène Tanea à Papeete est dans l'intention de vendre à M. D. Comore la terre arane, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 115.

L'indigène Baïrava, Temahu à Papeete est dans l'intention de faire inscrire au nom de Artiland-wei les terres Taphia et Atupara, sises dans le district de Pape, et qui, par erreur, ont été inscrites au nom sous les n° 487 et 265.

Le Prince Arilava Pomare est dans l'intention de vendre à M. Salmon la terre Taphia, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 246.

L'indigène Mofai à Opurao est dans l'intention de faire inscrire au nom de Aubin-Antoine, son neveu, d'une partie de la terre atterrissement, non encore inscrite de la totalité de la terre Taphia, inscrite sous le n° 113, totéité dont une partie est le district de Pape, et de la terre Pounassia, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 445

L'indigène Uuea à Papeete est dans l'intention de vendre à M. Labbé la terre Atupara, sise à Pape, dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 25.

L'indigène Tanea à Papeete est dans l'intention de vendre à M. D. Comore la terre arane, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 115.

L'indigène Baïrava, Temahu à Papeete est dans l'intention de faire inscrire au nom de Artiland-wei les terres Taphia et Atupara, sises dans le district de Pape, et qui, par erreur, ont été inscrites au nom sous les n° 487 et 265.

Le Prince Arilava Pomare est dans l'intention de vendre à M. Salmon la terre Taphia, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 246.

L'indigène Mofai à Opurao est dans l'intention de faire inscrire au nom de Aubin-Antoine, son neveu, d'une partie de la terre atterrissement, non encore inscrite de la totalité de la terre Taphia, inscrite sous le n° 113, totéité dont une partie est le district de Pape, et de la terre Pounassia, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 445

L'indigène Uuea à Papeete est dans l'intention de vendre à M. Labbé la terre Atupara, sise à Pape, dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 25.

L'indigène Tanea à Papeete est dans l'intention de vendre à M. D. Comore la terre arane, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 115.

L'indigène Baïrava, Temahu à Papeete est dans l'intention de faire inscrire au nom de Artiland-wei les terres Taphia et Atupara, sises dans le district de Pape, et qui, par erreur, ont été inscrites au nom sous les n° 487 et 265.

Le Prince Arilava Pomare est dans l'intention de vendre à M. Salmon la terre Taphia, sise dans le district de Pape, et inscrite sous le n° 246.